



# DIPLÔME UNIVERSITAIRE (DU)

« Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

# DIPLÔME UNIVERSITAIRE (DU)

Professeur et conseillers principaux d'éducation stagiaires-entrée dans le métier.

## Présentation générale du diplôme

L'arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat.

Le Diplôme Universitaire (DU) « Professeur et conseillers principaux d'éducation stagiaires-entrée dans le métier » s'adresse ainsi aux fonctionnaires stagiaires de l'éducation nationale, lauréats des concours de recrutement des 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré et CPE et affectés dans l'académie de Clermont-Ferrand qui, non titulaires d'un master MEEF, sont par ailleurs en responsabilité à mi-temps.

Le DU « Professeur et conseillers principaux d'éducation stagiaires-entrée dans le métier » se décline en trois parcours :

- Le parcours 1 (Professeur des écoles-entrée dans le métier) s'adresse aux lauréats du Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles (CRPE) non titulaires du Master MEEF et affectés dans l'académie.
- Le parcours 2 (Professeur de lycée et de collège-entrée dans le métier) s'adresse aux lauréats des différents concours du 2<sup>nd</sup> degré (agrégations, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP) non titulaires du Master MEEF et affectés dans l'académie.
- Le parcours 3 (CPE-entrée dans le métier) s'adresse aux lauréats du Concours de Recrutement des Conseillers Principaux d'Education (CRPE) non titulaires du Master MEEF et affectés dans l'académie.

Pour chacun de ces parcours, la formation se construit dans le contexte d'une alternance avec un stage en responsabilité à mi-temps. Elle prend place tout au long de l'année scolaire durant

## Lieu de la formation :

Parcours 1 « Professeur des écoles – entrée dans le métier »	Parcours 2 « Professeur de lycée et collège – entrée dans le métier »	Parcours 3 « Conseiller principal d'Education – entrée dans le métier »
Aurillac Moulins Le-Puy-en-Velay Chamalières	Chamalières	Chamalières

## Jours de formation à l'INSPE

Parcours 1 « Professeur des écoles – entrée dans le métier »				Parcours 2 (Professeur de lycée et de collège sauf EPS) et Parcours 3 (CPE)	Professeur d'EPS
Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme		
Lundi Mercredi Vendredi	Mercredi Jeudi Vendredi	Mercredi Jeudi Vendredi	Lundi Mardi (certains mercredis)	Mercredi Jeudi	Jeudi Vendredi

## Objectifs du diplôme

Le DU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » permet au fonctionnaire stagiaire d'acquérir une culture en Sciences de l'Éducation (pédagogie et didactique), une connaissance du système éducatif et de l'environnement scolaire et une capacité à développer l'analyse réflexive de sa pratique. À l'issue de la formation, le stagiaire doit être en situation de montrer qu'il a acquis des compétences professionnelles lui permettant d'exercer, en autonomie, l'ensemble des missions qui lui seront confiées une fois qu'il sera titularisé.

## Compétences professionnelles développées

Le DU « Les compétences développées correspondent aux attendus en fin de formation tels que définis par le bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015 (fiche 14). Elles sont regroupées autour de grands domaines qui structureront l'évaluation du diplôme :

<p>Parcours 1 « Professeur des écoles – entrée dans le métier »</p> <p>Parcours 2 (Professeur de lycée et de collège)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connait et respecte la dimension éthique du métier</li> <li>• Sait communiquer dans le cadre professionnel</li> <li>• Construit des dispositifs d'apprentissage cohérents</li> <li>• Enseigne pour tous les élèves</li> <li>• Évalue les acquis / utilise les évaluations pour agir</li> <li>• Identifie ses besoins de formation</li> <li>• Sait mobiliser des ressources pour s'engager dans un processus de développement professionnel</li> </ul>	<p>Parcours 3 (CPE)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connait et respecte la dimension éthique du métier</li> <li>• Sait communiquer dans le cadre professionnel</li> <li>• Anime la politique éducative de l'établissement</li> <li>• Accompagne le parcours de formation des élèves</li> <li>• Identifie ses besoins de formation</li> <li>• Sait mobiliser des ressources pour s'engager dans un processus de développement professionnel</li> </ul>
--	--

## Votre parcours de formation

Parcours 1 : Professeur des écoles - entrée dans le métier

Intitulé UE	Nombre d'heures			
	Total	CM	TD	TP
UE1:«Valeursdelarépublique»etConnaissancedusystèmeéducatif	20	6	14	
UE 2 : Pédagogie pour enseigner dans le premier degré	30	12	18	
UE 3 : Groupe d'Analyse de Pratiques	16			16
UE 4 : Corps et voix, des outils pour faire la classe	4			4
UE5:Didactiquedesdisciplinesenseignéesàl'école/regardscroisés Educations à...	134	58	58	18
UE 6 : Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE)	14			14
UE 7 : Constitution du Port folio numérique (Travail Scientifique Réflexif)	8	2		6

Parcours 2 : Professeur de lycée et de collège - entrée dans le métier

Intitulé UE	Nombre d'heures			
	Heures étud.	CM	TD	TP
UE1:Valeursdelarépublique»etConnaissancedusystèmeéducatif	32		32	
UE 2 : Pédagogie pour enseigner dans le premier degré	12	2	10	
UE 3 : Groupe d'Analyse de Pratiques	16			16
UE 4 : Corps et voix, des outils pour faire la classe	16			16
UE 5 : Eléments de didactique de la discipline	70		70	
UE 6 : Interdisciplinarité et « Educations à... »	10			10
UE 7 : Constitution du Port folio numérique (Travail Scientifique Réflexif)	10	2	8	
UE 8 : Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE)	16			16

### Parcours 3 : CPE - entrée dans le métier

Intitulé UE	Nombre d'heures			
	Heures étud.	CM	TD	TP
UE1: Valeurs de la République et Connaissance du système éducatif	32		32	
UE 2 : Autorité et gestion de classe	6			6
UE 3 : Groupe d'Analyse de Pratiques	16			16
UE 4 : Corps et voix, des outils pour faire la classe	16			16
UE 5 : Savoirs fondamentaux pour l'encadrement éducatif	70		70	
UE 6 : Interdisciplinarité et « Educations à... »	10			10
UE 7 : Constitution du Port folio numérique (Travail Scientifique Réflexif)	10			10
UE 8 : Projet tutoré	24			4
UE 9 : Préparation à la prise de fonction	6		6	

# Evaluation du diplôme

Règles générales :

Tout au long de son parcours de formation, le fonctionnaire stagiaire remplit un portfolio numérique destiné à lui permettre de construire et développer une analyse réflexive de sa pratique d'enseignant ou CPE débutant. Des éléments descriptifs de sa pratique sont associés à des références scientifiques, réglementaires et contextuelles qui lui permettent de justifier ses choix.

Le stagiaire sera évalué en contrôle continu au regard du degré d'acquisition des compétences visées. Un oral au cours duquel le stagiaire présente et analyse son parcours de formation est organisé en fin d'année.

Pour l'obtention du diplôme, le degré de maîtrise minimum requis pour **chacune** de ces compétences est le niveau 2 sur 4, tel que défini par le Ministère de l'Education Nationale <sup>1</sup>: « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique »)

## Contact

**Responsable pédagogique parcours 1 :**

Parcours 1 (Professeur des écoles-entrée dans le métier) : Claire MOAL - [Claire.MOAL@uca.fr](mailto:Claire.MOAL@uca.fr)

Coordonnateurs départementaux :

Allier : Mickael BELLEC - [Mickael.BELLECC@uca.fr](mailto:Mickael.BELLECC@uca.fr)

Cantal : Betty FAURE - [Betty.FAURE@uca.fr](mailto:Betty.FAURE@uca.fr)

Haute-Loire : Christophe FILLERE - [Christophe.FILLERE@uca.fr](mailto:Christophe.FILLERE@uca.fr)

**Responsable pédagogique parcours 2 et 3 :**

Parcours 2 (Professeur de lycée et de collège -entrée dans le métier) et 3 (CPE-entrée dans le métier) : Catherine BRIAT - [Catherine.BRIAT@uca.fr](mailto:Catherine.BRIAT@uca.fr)

**Gestion administrative du diplôme :**

Service Formation continue des enseignants de l'Académie et de l'INSPÉ :



04 73 31 71 60



[fc.inspe@uca.fr](mailto:fc.inspe@uca.fr)

## Obligations d'assiduité :

Les fonctionnaires stagiaires en formation sont soumis à une **stricte obligation d'assiduité**.

Toute demande d'autorisation d'absence exceptionnelle doit impérativement être adressée par mail à la Responsable du DU ([caroline.brugere@uca.fr](mailto:caroline.brugere@uca.fr)) ainsi qu'à l'Ecole Académique de la Formation Continue ([ce.eafc@ac-clermont.fr](mailto:ce.eafc@ac-clermont.fr)) au moins 15 jours avant la date de l'absence.

<sup>1</sup>Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21<sup>e</sup> siècle : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid/142150/former-aux-metiers-du-professorat-et-de-l-education-au-21e-siecle.html>